

CONCOURS COMMUN D'ADMISSION DIRECTE

EN PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE MASTER

HEC Paris & ESCP Europe

2010

Pour tous renseignements sur les procédures
du concours d'admission à HEC, ESCP Europe, ESC

www.dac-concours.net

**En cas de problèmes ou de questions sur votre inscription
cliquer sur la rubrique " nous contacter "**

Direction des Admissions et Concours

Concours CAD

BP 31 - 78354 JOUY-EN-JOSAS Cedex

Contact : 01 39 67 71 55

Fax : 01 39 67 74 54

E-mail : info-dac@ccip.fr

Sommaire

Page 5

Le règlement du concours d'admission directe à HEC, ESCP Europe, ESC

Objectifs et conditions d'admission

Formalités d'inscription

Organisation du concours

Nature et coefficient des épreuves

Page 15

Le programme du concours

Epreuves écrites

Epreuves orales

Page 21

Le programme des épreuves à option

Option mathématiques

Option sciences juridiques

Option sciences économiques

Option lettres et sciences humaines

Option sciences de la vie

Page 31

Les statistiques du concours 2009





PARIS LONDON BERLIN MADRID TORINO BUSINESS SCHOOL

www.hec.fr
hecinfo@hec.fr

www.escpeurope.eu
master.fr@escpeurope.eu

Réunions d'informations

Jeudi 21 janvier 2010

ou

Jeudi 18 février 2010

de 17 h 00 à 19 h 00

à ESCP Europe
79, avenue de la République
75011 Paris
(Métro Saint-Maur)



*Le Règlement du concours d'admission directe
en première année du
Cycle Master HEC, ESCP Europe et
écoles de management*



www.dac-concours.net

CONDITIONS D'ADMISSION

Dispositions générales

Les écoles recrutant par la voie de ce concours sont HEC, ESCP Europe et certaines écoles de management (voir page 30). Le nombre de places est publié au Bulletin Officiel.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement.

A défaut, il peut ne pas être admis à concourir ou ne pas être classé. Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées en fonction du classement des candidats, par le jury du concours, qui est souverain.

Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme français de niveau bac +3 ou plus (titre visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Si le candidat est encore en cours d'études au moment de l'inscription, il doit être inscrit en dernière année d'un cursus diplômant et être effectivement diplômé au plus tard le jour de la rentrée académique 2010. L'intégration définitive du candidat admis dans une école est subordonnée à la transmission du diplôme requis en début d'année académique, à la date prévue par l'école.

L'étudiant justifiant de la poursuite d'un cycle d'études d'une durée supérieure à

3 ans, mais non diplômant à ce niveau d'études, doit obligatoirement déposer une demande de dérogation à la commission compétente auprès de la Direction des Admissions et Concours (demande écrite précisant sa situation et explicitant son projet de formation, accompagnée de tous documents justificatifs). Il sera informé de la décision de la commission dans le mois suivant la clôture des inscriptions.

Les équivalences, crédits et autres autorisations d'inscription à un cycle d'études supérieur à la licence ne sont pas considérés comme des diplômes au regard du concours.

Ce concours est ouvert aux seuls titulaires de diplômes français : une procédure particulière s'adresse aux *titulaires de diplômes étrangers (Contact : sai@ccip.fr).

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une journée d'Appel et de Préparation à la Défense -JAPD

- Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

- Aucune condition d'âge, ou d'aptitude physique n'est exigée.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

- Les candidats sportifs de haut niveau doivent fournir un justificatif d'inscription sur une liste ministérielle de sportif de haut niveau (voir page 20).

*** D'autres modalités d'admission sont prévues pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur obtenu à l'étranger. Les candidats concernés doivent s'adresser au SAI**

CCIP-DR/E - SAI - (Service des Admissions Internationales) 28, rue de l'Abbé Grégoire - 75279 Paris cedex 06
Tél. : 01 49 54 28 77 - Fax 01 49 54 28 70 - E-mail : sai@ccip.fr

MODALITES D'INSCRIPTION

Une seule session est prévue en 2010.

Un candidat ne peut se présenter qu'un maximum de trois fois, toutes voies confondues, à une même école.

Tout candidat présent au début de l'une des épreuves est considéré comme ayant participé au concours.

L'inscription s'effectue obligatoirement par Internet sur le site : <http://www.dac-concours.net>

à partir du 1^{er} février 2010 et jusqu'au 8 mars 2010.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la Direction des Admissions et Concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

- ❶ **Saisie complète et validation des données sur Internet.**
- ❷ **Païement et édition du bordereau «Pièces justificatives».**
- ❸ **Envoi des pièces justificatives (accompagné obligatoirement du bordereau «Pièces justificatives», signé dans les délais impartis.**

❶ Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code de validation confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite que la saisie est complète

et exactement enregistrée. Il apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription (la mention «dossier validé» apparaît à l'écran).

Aucune validation de données ne sera acceptée après la date de clôture : 8 mars 2010.

❷ Paiement des frais d'inscription et édition du bordereau «Pièces justificatives»

Après la validation des données, le candidat devra obligatoirement imprimer lui-même le bordereau «Pièces justificatives».

Les candidats sont orientés préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement leur permettant de régler les frais d'inscription.

❸ Envoi des pièces justificatives et du bordereau signé.

Le candidat devra adresser, le bordereau «Pièces justificatives» accompagné des pièces demandées à la :
Direction des Admissions et Concours
Concours CAD
BP 31 – 78354 JOUY-en-JOSAS Cedex

Cet envoi devra être effectué (cachet de la poste faisant foi) au plus tard : * 9 mars 2010 à minuit

Aucune candidature ne sera retenue si les formalités ❶❷❸ n'ont pas été respectées.

DOCUMENTS A FOURNIR

Les documents exigés pour l'inscription au concours d'admission directe sont à fournir en un seul exemplaire :

Documents d'identité

- Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française ou être accompagné d'une traduction authentifiée.

Diplômes

Suivant sa situation (Cf. les conditions d'inscription exposées page 6), le candidat doit fournir :

- Soit une copie du diplôme, s'il a déjà été obtenu.

- Soit un certificat de scolarité émanant de l'institution devant lui délivrer le diplôme visé requis au plus tard le jour de la rentrée académique 2010 de l'école d'intégration.

- Soit, dans tous les autres cas, une demande écrite de dérogation, auxquels seront joints tous justificatifs utiles.

Sportifs de haut niveau

- Les candidats concernés doivent fournir un justificatif d'inscription sur une liste ministérielle de sportif de haut niveau.

Bourses

- Les candidats **boursiers de l'Enseignement supérieur français** devront fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, **délivrée par le rectorat ou par le CROUS**. Ils bénéficieront d'une remise de 50% sur le montant des droits d'inscription.

- Les candidats **boursiers du gouvernement français** ne sont pas considérés comme boursiers au regard des concours. Les candidats concernés demanderont une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du CROUS.

Handicaps

- Les **candidats handicapés** ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

Service national

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat à la date de clôture des inscriptions)

Garçons et filles, de nationalité française	AGE (à la clôture des inscriptions) Plus de 18 ans De 16 à 18 ans	JUSTIFICATIF → Certificat APD → Attestation de recensement
---	---	--

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs. Ne sont pas concernés, en revanche, les candidats ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation à la date de clôture des inscriptions.

MISE A JOUR DES COORDONNEES ET IMPÉRATIF DE VIGILANCE

Le candidat devra obligatoirement tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur Internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la date du dernier jury). Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique. Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury. Internet constitue le moyen privilégié de la DAC pour l'information des candidats, notamment en cas d'urgence. Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, les écoles et la Direction des Admissions et Concours s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées par les écoles et la Direction des Admissions et Concours, exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours et associations d'étudiants de ces écoles.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans les écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données le concernant en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci devront être réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

ORGANISATION DES EPREUVES

La description et les programmes des différentes épreuves sont édités par la Direction des Admissions et Concours et sont disponibles sur son site : www.dac-concours.net

Convocation et présence

La convocation est accessible sur le site d'inscription. Le candidat doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de nécessité, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine.

Les candidats doivent prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoication. Sont éliminés tous les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, sont absents à l'une des épreuves.

Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente. Le candidat prendra toutes les précautions pour se présenter à l'heure, à l'écrit comme à l'oral. Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro. Il ne bénéficiera d'aucune compensation d'horaire en cas de retard.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Respect des règles

En s'inscrivant au concours, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Au final, il doit s'assurer que sa convocation correspond aux concours et aux épreuves présentées et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Cela conditionne la possibilité qu'il aura de pouvoir se présenter aux écrits.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrits qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Le candidat ne peut, en règle générale, avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire. En dehors de cas particuliers expressément autorisés par la définition des épreuves, il ne peut détenir ni utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones portables, doivent être rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information.

Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle.

Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et qui ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis à vis d'eux.

Sanctions

Lors de l'inscription, le non respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peut entraîner l'interdiction de concourir. La Direction des Admissions et Concours est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude est passible de sanction.

Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

1 - exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement immédiat du concours.

La décision est prise par le chef de centre.

2 - dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au Ministère de l'Éducation Nationale.

La sanction est prononcée souverainement par le jury.

Epreuves écrites

- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart-d'heure. En dehors de ces périodes, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

- A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle, une copie, même blanche, qui sera alors signée par le candidat.

Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de *l'anonymat sur la copie*, peut conduire à *l'élimination du candidat*.

Epreuves orales

Les candidats doivent obligatoirement être présents dans le centre de concours aux heures auxquelles ils ont été convoqués pour les épreuves. Toutefois, le lieu comme le moment exact où débute chaque phase d'une épreuve (préparation, présentation au jury) leur sont indiqués par les surveillants. Les candidats sont invités à choisir un sujet, suivant des modalités propres à chaque épreuve. Dans tous les cas, ils doivent le lire attentivement, mais non à voix haute, et le remettre au surveillant après l'avoir lu.

Centres de concours

Les épreuves écrites se déroulent dans un centre à Paris ou dans une commune proche aisément accessible par les transports en commun. Les épreuves orales se déroulent sur le campus d'HEC Paris à Jouy en Josas (Yvelines). Toutefois, certaines épreuves, notamment de langues rares, pourront être organisées à Paris.

Résultats

Les résultats sont disponibles sur le site Internet de la Direction des Concours dans les heures qui suivent les délibérations des jurys d'admissibilité et d'admission.

Il n'est pas établi de liste complémentaire ; en conséquence, le désistement éventuel d'un candidat ne modifie en rien la liste définitive établie par le jury.

COMMUNICATION DES RESULTATS ET RECLAMATIONS

Le jury du concours étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, **les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.**

Le candidat doit prendre connaissance sans délai de ses résultats sur le site de la Direction des Admissions et Concours (www.dac-concours.net) après la délibération du jury, ainsi que de ses notes qui seront publiées dans son dossier personnel.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à la Direction des Admissions et Concours dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats.

CONSULTATION ET PHOTOCOPIES DES EPREUVES

Les candidats pourront, à partir du 01/10/2010 et en formulant leur demande par écrit, consulter leurs copies, ou obtenir les photocopies de leurs épreuves au prix de 10 € par épreuve demandée.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni du résultat final du concours.

CALENDRIER 2010

(sous réserve de modifications)

Epreuves écrites :
7 et 8 avril 2010

Epreuves orales :
entre le 3 juillet et le 11 juillet 2010

INTEGRATION DANS L'ECOLE

Après accord du directeur de l'école, un étudiant admis peut demander le report de son intégration pour l'année universitaire suivante.

Pour ce faire, une demande de sursis d'études doit être déposée auprès de la Direction de l'école accompagnée de tous les documents susceptibles d'explicitier cette demande.

Les annales des sujets de concours
(complétées le cas échéant par
les commentaires des jurys)

sont en ligne sur le site

www.dac-concours.net

rubrique : « annales »

NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES

Le concours comprend des épreuves écrites et orales.

Il comporte des épreuves communes et des épreuves à option, tant à l'écrit qu'à l'oral.

PHASE D'ADMISSIBILITÉ	Durée	Coeff.									
Epreuves écrites communes : <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'un dossier • Epreuve de langue (allemand, anglais ou espagnol) 	4 h	3									
Nature de l'épreuve <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right; font-weight: normal;">pondération</td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Traductions (thème et version)</td> <td style="text-align: right;">50/100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Expression écrite</td> <td style="text-align: right;">50/100</td> <td></td> </tr> </table>		pondération		– Traductions (thème et version)	50/100		– Expression écrite	50/100		3 h	2
	pondération										
– Traductions (thème et version)	50/100										
– Expression écrite	50/100										
Epreuve écrite à option : <ul style="list-style-type: none"> – Mathématiques – Sciences juridiques – Sciences économiques – Lettres et Sciences humaines – Sciences de la vie 	4 h	3									
TOTAL des coefficients des épreuves écrites		8									
PHASE D'ADMISSION	Durée maximum	Coeff.									
Epreuves orales communes : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Epreuve de langue anglaise 	30 mn	3									
Epreuve orale à option : <ul style="list-style-type: none"> – Mathématiques – Sciences juridiques – Sciences économiques – Lettres et Sciences humaines – Sciences de la vie 	15 mn	2									
	30 mn	3									
<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve facultative dans une autre langue (*) • Bonification sur dossier sportif (**) 	(15 mn)	(1)									
		(1)									
TOTAL des coefficients des épreuves orales		8									
TOTAL GÉNÉRAL		16									

(*) **Langue** : la note n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10 sur 20. Les points supérieurs à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves orales.

(**) **Sports** : la bonification varie de 5 à 10 points (voir page 20).

Le programme du concours

LES ÉPREUVES ÉCRITES

1. Etude critique d'un dossier

Les candidats reçoivent un dossier d'une trentaine de pages précédé d'un sujet dont la formulation est brève (une ou deux phrases). L'ensemble concerne un problème qui fait débat aujourd'hui. Il est présenté, autant que possible, sous des aspects multiples : politique, économique, social et culturel.

Présentation matérielle

Le dossier, qui comporte une table des matières, est composé de documents de longueur variée et d'origine diverse (ouvrages spécialisés ou essais, presse, textes officiels, etc.). Ces documents sont constitués pour l'essentiel de textes récents et de nature argumentative. Mais on n'exclura pas de brefs extraits d'œuvres classiques, voire des éléments à caractère iconographique ou illustratif. La référence et la source de chaque document sont données avec précision, ainsi que la date de publication ; les éventuelles coupures sont signalées. En revanche, le titre donné en tête de chaque extrait n'est pas nécessairement emprunté à l'auteur du texte. Le dossier a toujours une unité thématique et présente des positions diversifiées qui parfois se répondent explicitement. L'ordre des documents est aléatoire et ne préjuge pas de l'importance respective des matériaux.

Définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en une investigation critique informée par un dossier. Le traitement du sujet est l'exigence première. C'est cette exigence qui instruit l'exploration du dossier et l'usage qui est fait des documents. C'est elle aussi qui détermine d'abord l'élaboration la plus précise d'un problème. Une attention

portée à la formulation du sujet doit contribuer à cette élaboration, sans que l'organisation du traitement ait à se calquer sur le libellé. La partition de la copie doit correspondre à une articulation logique identifiée dans l'introduction. Le jugement des correcteurs est toujours gouverné par la clarté, la pertinence et la valeur opératoire de l'axe problématique adopté. L'originalité du traitement et la prise de position réfléchie sont toujours valorisées.

Mise en œuvre

Même si elle en adopte la forme, l'épreuve d'étude de dossier n'est pas une dissertation : son contenu spécifique doit s'appuyer sur une maîtrise du corpus où sont proposés les éléments nécessaires au traitement du sujet. Le caractère critique de l'épreuve la distingue de la note de synthèse, dont les exigences d'exhaustivité et de neutralité doivent être ici abandonnées. L'idée fédératrice qui ordonne la réflexion et le traitement doit aussi être le principe d'une hiérarchisation des options en présence. Les références faites au dossier doivent révéler une conscience du statut respectif des textes, de leur inégale autorité ou des genres dont ils relèvent (descriptif ou polémique, institutionnel ou théorique, par exemple). L'usage judicieux de références extérieures au dossier n'est pas à exclure. Un entraînement approprié permettra au candidat de trouver le juste équilibre entre les temps qu'il consacre, le jour de l'épreuve, à la lecture du dossier, à la problématisation et à la rédaction de la copie, en limitant notamment le temps consacré à la prise de connaissance des documents.

Présentation des copies

La présentation du devoir est importante : lisibilité, orthographe, visibilité des articulations. Même si l'organisation du devoir doit être explicitée et justifiée, on s'abstiendra de reprendre l'annonce du plan dans des titres de parties, ce qui inhibe le sens du problème et mécanise la réflexion. L'usage des citations du dossier doit rester parcimonieux et ne doit jamais se substituer à l'analyse. Dans la référence aux documents, sobriété et précision seront privilégiées. L'énoncé d'une thèse rapportée à un nom suffit ; on peut ajouter le titre d'un livre, voire sa date. La mention des titres d'un article puis d'une revue est inutile, tout comme l'indication de la page du dossier. Les renvois aux données du dossier sont donc courts ; ils supposent le document cité disponible au lecteur.

Préparation de l'épreuve

L'exercice proposé est conçu pour être réussi par un esprit ouvert, curieux, sensible aux débats qui sous-tendent l'actualité, quelle que soit sa formation. L'originalité de l'épreuve devrait inciter les candidats à lui consacrer une préparation spécifique et consistante. Les sujets proposés aux récentes sessions offrent évidemment un premier matériau pour s'entraîner et se familiariser avec l'esprit et les règles de l'étude critique de dossier. On n'hésitera pas à appliquer les mêmes principes dans la fréquentation suivie des pages débats des grands quotidiens, voire dans la lecture d'essais récents, ou toute autre activité propre à favoriser le repérage des lignes de force qui structurent les problématiques contemporaines.

2. Epreuve de langue

Le candidat compose en allemand, en anglais ou en espagnol, conformément à son choix indiqué lors de son inscription.

Il n'est fait usage d'aucun dictionnaire.

Traductions :

La version (200 mots) est tirée d'un texte d'auteur, soit d'un ouvrage, soit d'un article de périodique.

Le texte de la version porte sur la culture ou la civilisation contemporaine.
Il n'est pas spécialisé à outrance.

Le thème (150 mots) est de nature à vérifier le niveau des candidats en langue de communication, sans recours exclusif aux langues de spécialité. Cette traduction vise à vérifier le niveau grammatical des candidats, mais il s'agira bien d'un texte suivi, tiré d'un article ou d'un auteur, et non de phrases composées à cet effet.

Expression écrite :

Le texte (600 à 700 mots) proposé sera **en langue étrangère** et portera sur la culture et/ou la civilisation contemporaines.

La première question visera à vérifier la bonne compréhension du texte, soit dans son ensemble, soit sous des aspects partiels. Elle sera de nature analytique. La seconde question devra permettre une réflexion des candidats à partir du texte. Elle sera de nature réflexive et les invitera à exprimer des idées et des opinions personnelles.

3. Epreuve à option

Le candidat doit choisir l'une des cinq options suivantes :

- Mathématiques ;
- Sciences juridiques ;
- Sciences économiques ;
- Lettres et Sciences humaines ;
- Sciences de la vie.

Un programme détaillé est proposé pour chaque option (*voir pages 21 à 29*).

Eléments et critères d'appréciation :

Clarté, concision, raisonnement, argumentation, imagination, autonomie de pensée, capacité à sérier les problèmes, réalisme, pouvoir de conviction.

Ecoute, vivacité intellectuelle, faculté de réaction, honnêteté intellectuelle, tolérance, capacité de synthèse.

Cohérence et pertinence de la démarche de formation poursuivie par le candidat.

LES ÉPREUVES ORALES

1. Entretien

Cette épreuve est destinée à évaluer la personnalité du candidat et à apprécier de façon approfondie ses motivations.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire un sujet d'ordre général et ne nécessitant pas de connaissances techniques particulières. Il dispose de 10 mn de préparation pour mobiliser ses idées.

L'entretien proprement dit se déroule en 30 mn devant un jury composé de deux membres, (professeurs, professionnels du recrutement et/ou anciens élèves) et se décompose en trois phases :

- Exposé par le candidat sur le sujet tiré pendant 5 à 6 mn,
- Cet exposé permet d'alimenter un premier échange avec le candidat pendant quelques minutes (4/5 mn),
- Approfondissement de ses motivations et de sa démarche pendant 20 mn.

2. Epreuve de langue anglaise

Le candidat est interrogé par un jury de deux examinateurs sur un article récent de la presse anglophone.

Il doit, dans un premier temps, dégager les éléments essentiels de l'article, en montrant qu'il a compris non seulement le sujet, mais également l'argumentation.

Il doit ensuite faire un commentaire personnel de cet article.

Des questions lui sont posées sur le contenu du texte, et le dialogue peut éventuellement, si le jury le souhaite, s'ouvrir sur des thèmes plus généraux.

La durée de l'épreuve est d'une quinzaine de minutes ; le candidat dispose d'un quart d'heure de préparation.

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve vise surtout à contrôler l'aptitude à communiquer oralement en langue anglaise. Cependant, le candidat doit également faire preuve de ses capacités à commenter un texte de manière claire et pertinente.

3. Epreuve à option

Le candidat a choisi lors de son inscription, l'une des cinq options suivantes (voir programmes pages 21 à 29) :

- Mathématiques ;
- Sciences juridiques ;
- Sciences économiques ;
- Lettres et Sciences humaines ;
- Sciences de la vie.

Le candidat dispose d'une demi-heure de préparation.

Durée de l'épreuve : une demi-heure.

Le jury est composé de deux examinateurs.

4. Epreuve facultative dans une autre langue

Les candidats peuvent présenter une épreuve de langue facultative dans l'une des langues suivantes : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe ou vietnamien. La note obtenue n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10/20.

Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du **coefficient 1**, sont ajoutés au total des épreuves orales. D'une durée de 15 minutes, cette interrogation comportera la lecture et le commentaire d'un texte tiré de journaux ou de revues et touchant à l'actualité économique, politique, sociale ou culturelle.

Les candidats disposent d'une demi-heure de préparation.

5. Bonification de points sur dossier sportif

Tout(e) candidat(e) susceptible de fournir une pièce officielle attestant de sa qualification de sportif(ve) de haut niveau dans l'une des catégories figurant dans le tableau ci-après, bénéficiera de la bonification de points correspondante. Ces catégories sont fixées en application des dispositions prévues par les textes réglementaires applicables aux sportifs de haut niveau.

Cette bonification correspond à une note comprise entre 5 et 10 points, prise en compte lors de la phase d'admission du concours.

CATÉGORIES	BONIFICATION
ELITE	10
SENIOR	8
JEUNES	6
RECONVERSION	5

Les attestations de qualification de sportif de haut niveau sont délivrées par les services compétents du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

Les attestations devront être impérativement jointes au dossier d'inscription au concours.

LE PROGRAMME DES ÉPREUVES A OPTION (ECRIT ET ORAL)

OPTION MATHÉMATIQUES

L'option «Mathématiques» est adaptée aux candidats ayant suivi les études de licence de sciences, d'une école d'ingénieur ou d'une licence de sciences économiques – option quantitative – ou tout enseignement équivalent comportant un entraînement intensif au raisonnement et au calcul.

Forme des épreuves

Épreuve écrite : le candidat choisit un des deux sujets proposés au moment de l'épreuve.

– Le premier sujet met en jeu les concepts élémentaires d'analyse ou d'algèbre du niveau licence de sciences.

– Le second sujet met en jeu les concepts élémentaires de combinatoire, d'algorithmique ou de calcul des probabilités du niveau licence de sciences économiques – option quantitative.

Épreuve orale : Le candidat choisit un sujet portant :

- soit sur les concepts d'analyse ou algèbre,
- soit sur les concepts de combinatoires, d'algorithmique ou de probabilités.

Programme

Il n'est pas donné, à dessein, de libellé détaillé d'un programme de façon à ce que chaque candidat n'ait pas à se préparer hors du cadre du programme de mathématiques – niveau licence – de son propre diplôme, programme qu'il doit bien sûr posséder parfaitement. En conséquence, les problèmes sont construits sur des concepts élémentaires et nécessitent un entraînement au raisonnement et à l'abstraction, ainsi que l'acquisition de la culture mathématique classique.

**L'INTRODUCTION D'UN
TÉLÉPHONE PORTABLE OU
DE TOUT MATÉRIEL
ÉLECTRONIQUE EST
INTERDITE, DANS LES
SALLES DE COMPOSITION
ET PENDANT TOUTE LA
DURÉE DES ÉPREUVES.**

OPTION SCIENCES JURIDIQUES

Forme des épreuves

L'épreuve écrite : consiste en un sujet de réflexion. Il est proposé deux sujets au choix, chacun d'eux portant sur l'une des deux parties du programme : droit privé ou droit public. **Le candidat effectue son choix au moment de l'épreuve.**

L'épreuve orale : il est proposé deux sujets au choix, l'un portant sur le programme de droit privé, l'autre sur le programme de droit public. Après avoir effectué son choix, le candidat prépare le sujet retenu pendant 30 minutes.

L'épreuve orale dure 30 minutes. Elle consiste en un exposé du candidat sur le sujet choisi suivi d'une discussion pouvant porter sur l'ensemble du programme. Elle permet au jury de tester l'aptitude du candidat au raisonnement juridique.

Programme

Le programme du concours comprend les éléments suivants supposés connus par les étudiants titulaires d'une licence en droit.

DROIT PRIVE

I. Introduction Générale

Les sources du droit internes et internationales
Notions générales sur l'organisation judiciaire et les principes fondamentaux du droit.

II. Droit civil

Notions générales concernant la personnalité morale, distinction personnes physiques et morales.
Notions générales concernant les biens : distinctions biens meubles et immeubles.
Les obligations contractuelles : existence, validité et effets du contrat.
La responsabilité civile : fondements et régimes de responsabilité civile.

III. Droit Commercial

Actes de commerce et commerçant
La vente commerciale
Le contrat international
Le fonds de commerce
Les sociétés commerciales
Les entreprises en difficulté

IV. Droit du travail

Le contrat de travail : formation, exécution et rupture
La représentation des salariés dans l'entreprise
Les conflits collectifs du travail

DROIT PUBLIC

I. Droit constitutionnel

La constitution de 1958, étude et références comparatives aux régimes antérieurs et étrangers.

II. Droit administratif

Administration centrale et collectivités locales
La notion de service public et les différents modes de gestion des services publics
Les grands principes de la jurisprudence administrative

III. Droit Européen

Principes régissant les rapports entre droit européen et droits nationaux
La libre circulation des personnes et des marchandises
La liberté d'établissement et de prestations de services
Ententes, abus de position dominante
Régime des concentrations communautaires
Régime des aides d'Etat

N.B. L'utilisation d'un code ou de tout document n'est pas autorisée.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Gestion Juridique de l'entreprise, ouvrage collectif, Pearson éducation France 2006

Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, Debbasch, Economica.

Institutions Politiques et Droit Constitutionnel, Duverger. *Les Obligations*, Flour et Aubert, Armand Colin.

Les institutions et les relations internationales, Reuter et Combacau, Thémis.

Droit commercial, Ripert et Roblot, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Droit civil, Starck, Librairies Techniques.

Droit des Sociétés, Viandier et Cozian, LITEC.

Droit administratif, Vedel, Thémis, PUF.

OPTION SCIENCES ÉCONOMIQUES

1. Forme des épreuves

Epreuve écrite : il est proposé deux sujets au choix, chacun portant sur l'une des deux parties du programme :

macroéconomie ou microéconomie.

Le candidat effectue son choix au moment de l'épreuve.

L'Epreuve orale : il est proposé deux sujets au choix, l'un portant sur le programme de macroéconomie, l'autre sur le programme de microéconomie. Le candidat prépare le sujet retenu pendant 30 minutes.

La durée de l'exposé du candidat est de 15 minutes environ, le reste de l'épreuve étant consacré à répondre à des questions pouvant porter sur l'ensemble du programme.

2. Programme

MACROÉCONOMIE

A. Les facteurs de production

1. Le travail

- 1.1. Le soubassement démographique.
- 1.2. Les aspects économiques du travail.
- 1.3. Les conditions juridiques et sociales du travail.

2. Le capital

- 2.1. La structure du capital.
- 2.2. La formation du capital.
- 2.3. Les relations entre le capital et la production : le coefficient du capital.

B. Le circuit économique et la comptabilité nationale

1. Le circuit économique

2. La comptabilité nationale française

- 2.1. Objectifs et cadre général.
- 2.2. Les secteurs institutionnels et leurs comptes.
- 2.3. Les tableaux économiques globaux : le TEE, le TES, le TOF.
- 2.4. Les principaux agrégats.
- 2.5. Les comptes intermédiaires, les comptes satellites et les comptes de patrimoine.

C. L'équilibre macroéconomique : les analyses classiques, keynésienne, monétariste, néo-classique et néo-keynésienne

1. La fonction de consommation.
2. La fonction d'investissement.
3. Le marché du travail.
4. Le marché des biens et services.
5. Le marché de la monnaie et des actifs financiers.
6. L'équilibre général.
7. L'analyse économique du chômage.
8. Les équilibres économiques et les échanges extérieurs.

D. L'utilisation des comptes nationaux pour la prévision économique

1. Définition et méthodes de la prévision

- 1.1. Les méthodes formalisées et discrétionnaires.
- 1.2. L'organisation de la prévision économique en France.

2. La prévision à court terme

Les budgets économiques (budgets exploratoires et budgets prévisionnels).

3. La prévision à moyen terme

La planification française : les institutions, les méthodes de programmation.

E. La monnaie et le financement de l'économie nationale

1. Les institutions bancaires et monétaires françaises.
2. La monnaie et la masse monétaire.
3. La création de monnaie.
4. Le marché monétaire.
5. Le marché financier et la distribution du crédit.

F. L'inflation et ses explications

1. Types et mesure de l'inflation.
2. Les explications traditionnelles de l'inflation (demande, coûts, inflation importée, théories monétaristes...).
3. Les autres explications de l'inflation : les structures et l'action des groupes sociaux.
4. Inflation et récession : la stagflation.
5. La courbe de Phillips.

G. Les relations économiques internationales

1. Le système monétaire international de Bretton-Woods.
2. Les institutions monétaires internationales (FMI, Banque Mondiale, etc.).
3. L'évolution du Système Monétaire International et les propositions de réforme.
Le fonctionnement actuel du Système Monétaire International.
4. Le marché des changes.
5. Le taux de change et ses déterminants.

6. Le marché monétaire international : les euro-devises.
7. Les marchés financiers internationaux.
8. Les mouvements de marchandises et de capitaux : la balance des paiements.
9. Le rééquilibrage des comptes extérieurs : les explications par les mouvements du revenu national et par les mouvements de prix en système de changes fixes et fluctuants.
10. L'approche monétaire de la balance des paiements.

H. Les politiques économiques

1. La politique monétaire.
2. La politique budgétaire et fiscale, et le financement des dépenses publiques.
3. La politique des prix.
4. La politique des revenus.
5. La politique de la concurrence.
6. La politique industrielle.
7. La politique du change.
8. La politique anti-inflationniste.
9. La politique de l'emploi.
10. La politique de stabilisation conjoncturelle.

I. Les fluctuations économiques

1. La typologie des fluctuations cycles courts et cycles longs.
2. L'explication des fluctuations par la sous-consommation.
3. L'explication des fluctuations par la surcapitalisation : l'accélérateur simple et flexible.
4. La combinaison du multiplicateur et de l'accélérateur : l'oscillateur.
5. L'école du cycle économique réel.

J. La croissance économique

1. Les analyses économiques de la croissance

- 1.1. Les analyses néoclassiques en termes de fonctions de production et de progrès technique.
- 1.2. Les analyses postkeynésiennes.
- 1.3. La croissance endogène.

2. Les analyses structurelles de la croissance

- 2.1. Les non-marxistes.
- 2.2. Les marxistes et néomarxistes.

3. Le rôle de l'Etat dans une économie capitaliste

MICROÉCONOMIE

A. Les principes d'analyse du comportement individuel

1. La fonction d'utilité cardinale et ordinale.
2. La maximisation de l'utilité et les choix de consommation.
3. La maximisation de l'utilité et le choix consommation-loisir.
4. La maximisation de l'utilité et les choix inter-temporels.
5. Théorie de l'intérêt ; actualisation et choix d'investissements.

B. La théorie de la demande

1. La demande individuelle.
2. L'équation de Slutsky ; effet retenu - effet substitution.
3. La demande à la firme.
4. La demande à la branche.
5. Les différents concepts d'élasticité.

C. L'objectif de l'entreprise

1. La maximisation du profit et l'analyse marginaliste.
2. L'analyse managériale et la prise en compte des objectifs propres aux managers.
3. L'analyse comportementale de la firme.
4. L'analyse systémique de la firme, le phénomène bureaucratique.
5. La théorie des organisations.

D. La théorie des coûts et de la production

1. La fonction de production, loi des rendements décroissants et rendements d'échelle.
2. La typologie des coûts à court terme et long terme.
3. L'optimum de production.
4. La demande de facteurs par la firme en situation de concurrence parfaite.
5. La demande de facteurs par la firme en situation de concurrence imparfaite.

E. La théorie des marchés et la formation des prix

1. La typologie des marchés.
2. La concurrence pure et parfaite.
3. La loi de l'offre et de la demande ; le cobweb.
4. Le monopole pur.
5. Le monopole discriminant.
6. Le monopole public et la tarification au coût marginal.

7. Le monopsonne.

8. Le monopole bilatéral.

9. La concurrence monopolistique.

10. Le duopole.

11. L'oligopole.

12. La cartellisation des marchés.

13. Les stratégies et pratiques de prix autres que marginalistes.

F. La théorie des jeux

1. Les principes fondamentaux.
2. L'équilibre de Nash.

G. Les déterminants des structures de marché

1. La concentration.
2. Les barrières à l'entrée.
3. Les économies d'échelle.
4. La diversification et la différenciation.

H. La croissance de la firme et la croissance du secteur

I. Economie du bien-être et équilibre général

J. Externalités et biens publics.

K. Le capital humain

1 - Macroéconomie

- Begg (D.), Fischer (S.) : *Macroéconomie*, Ediscience, Paris, 1996.
- Bernier (B.), Simon (Y.) : *Initiation à la macroéconomie*, Dunod, Paris, 1995.
- Chaîneau (A.) : *Manuel de macroéconomie élémentaire*, A.Colin, Paris, 1992.
- Herland (M.) : *Keynes et la macroéconomie*, Economica, Paris, 1991.
- Malinvaud (E.) : *Théorie macroéconomique*, Dunod, Paris, 1989 et 1992.
- Samuelson (P.A.) : *Macro-économie*, Ed. d'Organisation, Paris 1995.
- Gregory Mankiw: *Macroéconomie*, De Boeck, 2003.
- Olivier Blanchard, Daniel Cohen: *Macroéconomie*, Pearson Education, 2004.
- Jean-Olivier Hairault: *Analyse Macroéconomique* (2 tomes), La Découverte, 2000.

2 - Microéconomie

- Bernier (B.), Ferrandier (R.) : *Microéconomie. Exercices et corrigés*, Dunod, Paris, 1995.
- Bernier (B.), Védie (H.L.) : *Initiation à la microéconomie*, Dunod, Paris, 1995.
- Henderson (J.M.), Quandt (R.E.) : *Microéconomie, formulation mathématique élémentaire*, Dunod, Paris, 1990.
- Picard (P.) : *Eléments de microéconomie*, Paris, Montchrestien, 1987.
- Robert Pyndick, Daniel Rubinfeld: *Microéconomie*, Pearson Education, 2005.
- Andreu Mas-Colell, Michael D. Whinston, Jerry R. Green, *Microeconomic Theory*, Oxford University press, 1995.
- Hal R. Varian, *Introduction à la Microéconomie*, de Boeck, 2003.
- Hal R. Varian, *Analyse Microéconomique*, de Boeck, 2003.

OPTION LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

1. Forme des épreuves

Epreuve écrite :

- Une dissertation.
Il est proposé deux sujets au choix au moment de l'épreuve.

Epreuve orale :

- Un exposé construit, suivi de questions de culture générale.
Le candidat a le choix entre deux sujets. **Le candidat effectue son choix au moment de l'épreuve.**
Le candidat dispose de 30 minutes de préparation et son épreuve dure 30 minutes.

2. Programme

- Un bon niveau de connaissances générales dans les disciplines littéraires classiques (lettres, philosophie, histoire, civilisations étrangères) ou en sciences sociales (psychologie, sociologie) est exigé.
Il sera tenu compte des qualités **d'expression**, de la correction, de la maîtrise et de la clarté de la langue.

OPTION SCIENCES DE LA VIE

1. Forme des épreuves

Il est proposé trois orientations aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, le choix s'effectue au moment de l'inscription :

- orientation «Agronomie» ;
- orientation «Vétérinaire» ;
- orientation «Médecine-Pharmacie».

L'épreuve écrite comporte :

- un exercice de réflexion critique à propos d'un texte, d'un article ou d'un dossier ;
- une ou plusieurs questions de connaissances.

L'épreuve orale : il est proposé deux sujets dans l'orientation choisie. Après avoir effectué son choix, le candidat prépare le sujet retenu pendant une demi-heure. L'épreuve orale, elle-même dure 30 minutes. Elle consiste en un exposé du candidat sur le sujet choisi suivi d'une discussion pouvant porter sur l'ensemble du programme.

2. Programme

Orientation «Agronomie»

1. Biologie cellulaire :

La cellule unité fonctionnelle du vivant, caractères comparés des virus, des procaryotes et des eucaryotes. Constituants moléculaires, structures et fonctions principales de la cellule eucaryote.

Le matériel génétique et ses mécanismes fonctionnels : replication de l'ADN, transcription et traduction (synthèse des protéines).

Mutation. Transmission héréditaire des caractères.

Cytogénétique. Chromosomes et caryotypes.

Recombinaison génétique et clonage des gènes.

2. Biochimie :

Métabolismes cellulaires, enzymes et mécanismes de régulation.

Photosynthèse - Photorespiration.

Métabolisme respiratoire et fermentaire : glucides et lipides.

Métabolisme des composés azotés.

3. Biologie et physiologie végétale :

Les Angiospermes : croissance, développement, reproduction.

Les végétaux et les micro-organismes dans la biosphère.

Orientation «Vétérinaire»

1^{er} - Physiologie appliquée des animaux domestiques.

Une question générale, ou des questions, pourront être posées dans les domaines spécifiques de la physiologie des animaux domestiques en relation avec une production animale ou des dominantes pathologiques : reproduction, digestion et métabolismes, par exemple.

Maîtrise de la reproduction ; transplantation embryonnaire ; congélation, section et sexage des embryons ; intérêts scientifiques de la transplantation embryonnaire.

Maladies nutritionnelles et métaboliques des animaux domestiques : étiologie, incidence économique, prophylaxie.

2^{ème} - Pathologie générale. Immunologie.

3^{ème} - Les dominantes pathologiques en fonction de l'atelier de production. Production en stabulation libre, au pâturage, des animaux laitiers ou des animaux allaitants.

4^{ème} - Les anthroponoses.

5^{ème} - Les maladies réputées légalement contagieuses.

6^{ème} - Les produits d'origine animale : la viande, le poisson, le lait, les œufs. Incidence du producteur, du transformateur, de la distribution, sur la qualité hygiénique et/ou organoleptique de ces produits.

Orientation «Médecine-Pharmacie»

Biologie appliquée :

Immunologie et modificateurs des défenses immunitaires.

Allergies : étiologies et physiopathologie. Procréation médicalement assistée.

Médecine et thérapeutique :

Prévention et traitement des maladies infectieuses virales et bactériennes.

La contraception.

Prévention et traitement des maladies cardio-vasculaires.

Prévention et traitement des affections cancéreuses.

Médicament et génie bio-médical :

Conception et évaluation d'un médicament nouveau.

L'industrie pharmaceutique en France et dans le monde.

Santé publique :

La consommation médicale en Europe.

Le système de santé français.

LES ÉCOLES PARTICIPANT AU CONCOURS D'ADMISSION DIRECTE EN PREMIÈRE ANNÉE DE CYCLE MASTER

Le choix d'une ou plusieurs de ces Ecoles, par ordre de préférence, devra être indiqué par le candidat à la Direction des Admissions et Concours de la CCIP lors des épreuves orales. **L'affectation dans une école est effectuée à partir du classement du candidat, de ses choix personnels et des places disponibles.** Le nombre de places offertes par ces écoles est porté à la connaissance des candidats sur le Bulletin Officiel de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et lors des épreuves orales de la session.

HEC :

1, rue de la Libération
78351 Jouy-en-Josas Cedex
Tél. : 01 39 67 70 00

ESCP Europe

79, avenue de la République
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 01 49 23 20 00

Ecoles de management

SKEMA Business School

(Ex ESC Lille - CERAM) :

Nice Sophia Antipolis

60 rue Dostoïevski – BP 085
06902 SOPHIA ANTIPOLIS cedex
Tél : 04 93 95 44 28

Lille

Avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Paris

Tours La Villette
6, rue Emile Reynaud
75916 PARIS cedex 19
Tél : 03 20 21 59 25/16

Ecole de Management de NORMANDIE :

30, rue de Richelieu
76087 Le Havre Cedex
Tél. : 02 32 92 59 99

ESC Chambéry SAVOIE :

Savoie Technolac
73381 Le Bourget du Lac Cedex
Tél. : 04 79 25 33 42

ESC Clermont-Ferrand :

4, boulevard Trudaine
63037 Clermont-Ferrand Cedex 01
Tél. : 04 73 98 24 24

ESC Grenoble :

12, rue Pierre-Semard
Europôle
BP 127
38003 Grenoble Cedex 01
Tél. : 04 76 70 60 60

ESC Saint-Etienne :

21, rue d'Arcole
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 49 24 50

ESC Troyes :

217, avenue Pierre-Brossolette
BP 710
10002 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 71 22 22

LES STATISTIQUES DES CONCOURS 2009

Nombre de places

HEC : 50

ESCP Europe : 50

ESC : 33

				HEC ESCP Europe ESC		ESCP Europe ESC		ESC	
	Totaux	G	F	G	F	G	F	G	F
Inscrits	1079	651	428	-	-	-	-	-	-
Admissibles	202	123	79	-	-	-	-	-	-
ADMIS	133	80	53	32	18	34	17	14	18

RÉPARTITION PAR OPTION

OPTION	Inscrits	Admissibles	Admis HEC ESCP Europe ESC	Admis ESCP Europe ESC	Admis ESC
SCIENCES ÉCONOMIQUES	399	48	10	12	8
SCIENCES JURIDIQUES	303	67	16	17	10
SCIENCES HUMAINES	214	54	13	15	11
MATHÉMATIQUES	152	30	11	5	3
SCIENCES DE LA VIE	11	3	-	2	-

Notes

La CCIP aujourd'hui

Au service des 380 000 entreprises de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) est un établissement public animé par 80 élus chefs d'entreprises issus de tous les secteurs d'activité. Elle intervient dans de multiples domaines touchant au développement économique et à la vie de l'entreprise. Elle mobilise des compétences fortes et diversifiées : conseillers, experts, enseignants Proches du terrain, ils anticipent sans cesse les besoins des entreprises en leur proposant des prestations innovantes. L'ensemble des actions de la CCIP se décline autour de quatre missions :

Représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics

Les 80 élus de la CCIP interviennent auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens sur les grands sujets économiques. Forts de leur propre expérience de chef d'entreprise, ils s'appuient sur les analyses des équipes, juristes, fiscalistes, économistes, et des spécialistes des centres d'observation et de recherche, pour proposer des évolutions législatives et réglementaires. Publiés chaque année dans près de trente rapports, leurs études prospectives sur les mutations de l'environnement des entreprises, leurs propositions et leurs points de vue souvent précurseurs sont généralement écoutés et entendus par les autorités.

Accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement

De la création jusqu'à la transmission, en passant par le développement de son activité et la conquête de nouveaux marchés à l'international, l'entrepreneur peut bénéficier des compétences des conseillers des quatre délégations départementales de la CCIP et de ses services spécialisés. La CCIP aide également le commerce de proximité à se moderniser et à s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs. Avec les institutions et les partenaires territoriaux, elle favorise l'implantation et le maintien des entreprises sur le territoire de Paris-petite couronne.

Former les collaborateurs et futurs dirigeants dont les entreprises ont besoin

Du CAP au doctorat, dans plus de 150 filières, les 12 écoles de la CCIP forment chaque année 14500 jeunes dont 4373 apprentis et 30000 adultes en formation continue. Ces établissements entretiennent des relations privilégiées avec les entreprises et les branches professionnelles qu'ils placent au cœur de leur activité. Véritables laboratoires d'innovations, les écoles de la CCIP adaptent ainsi en permanence leurs formations, anticipant les nouveaux besoins en compétences. Précurseur dans le domaine de l'apprentissage, la CCIP s'est engagée depuis plus de 30 ans dans la valorisation de cette voie qu'elle propose du CAP au master. La dimension internationale est également un atout majeur du dispositif de formation de la CCIP qui entend ainsi participer au développement de la compétitivité des entreprises françaises. En témoignent le nombre et la richesse des échanges avec des institutions étrangères (393 accords dans 58 pays) et les accréditations de ses grandes écoles de gestion par les plus hautes instances académiques.

Développer une filière d'excellence dans le domaine des congrès-expositions et accroître l'attractivité de la Région-Capitale

Forte de son expertise dans le domaine des foires, salons et congrès, dont elle est un acteur historique, la CCIP participe à l'animation régionale de la filière ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique de place, destinée à améliorer l'attractivité de la région capitale. Elle contribue également à renforcer la compétitivité de la France dans ce secteur hautement concurrentiel. Elle soutient activement la promotion internationale du secteur.

Avec 10 parcs d'exposition et palais des congrès en gestion, correspondant à 575 000 m² de surfaces dédiées, regroupés sous la marque VIPARIS - Venues in Paris, et avec 151 manifestations accueillant 35 000 exposants et 4,1 millions de visiteurs par an, organisées par COMEXPOSIUM, la CCIP, qui détient 50 % de ces deux leaders européens, est ainsi un acteur essentiel du secteur.

